

Colloque Accueil Champêtre en Wallonie

Nos Campagnes en Transition - 26 mars 2019

Atelier 4 - Transmission

Intervenants

Olivier LEFEBVRE

Accueil Champêtre en Wallonie – Cellule économique

olivier.lefebvre@accueilchampetre.be

081/627 403

Christine LEBORNE

Fédération Wallonne de l'Agriculture – Conseillère fiscale

Anne-Sophie JANSSENS

Fédération Wallonne de l'Agriculture – Juriste

Cécile SCHALENBURG

Ferme Schalenbourg Filles

Résumé de l'atelier

Transmettre son activité, une ouverture vers la transition.

« La transmission d'une exploitation reste avant tout le produit d'un dialogue entre des êtres humains »

Le but de cet atelier était de donner des clés, des pistes de réflexion quant à la reprise et/ou la transmission d'une exploitation agricole, voire même d'une entreprise de manière générale et ce, tant dans le chef du cédant que du reprenneur. Les pistes de réflexion se sont articulées autour de plusieurs questions fondamentales, à savoir :

- Qui ?
- Quand ?
- Comment ?
- Quoi ?
- Pourquoi ?

Une sensibilisation sur l'aspect humain d'une reprise ou d'une transmission a été faite et renforcée par le témoignage de Cécile Schalenbourg, agricultrice hesbignonne à Donceel.

Synthèse du témoignage

Au moment de la reprise, la ferme Schalenbourg est une ferme d'élevage et de grandes cultures. Un magasin est présent sur l'exploitation.

La reprise de l'exploitation s'est faite en plusieurs phases.

La première s'est faite avec l'arrivée sur l'exploitation en tant qu'aidante de Caroline. Pour se rémunérer, elle a mis en place la ferme pédagogique qui accueille des écoles et des enfants en stages ou pour des anniversaires.

Ensuite, après avoir travaillé pendant 20 ans dans divers milieux (enseignement, bureau d'études dans le développement rural), Cécile a décidé, en 2012, de revenir sur la ferme.

A deux, le reprise était lancée !

Elles ont 2 autres sœurs qui vivent à l'étranger.

Lors de la reprise, se posent toute une série de questions relatives à la reprise : Quelle est la viabilité actuelle de la ferme ? Comment sont les finances ? Comment continuer tout en développant notre propre vision ? Pour y répondre, il a d'abord fallu se replonger dans tous les documents de la ferme sur les 2 dernières années, ce qui n'a pas été forcément évident.

Caroline et Cécile ont un objectif précis en tête ! Développer encore plus la diversification sur la ferme :

- Ferme pédagogique
- Magasin à la ferme
- Vente de colis de viande (agneaux)
- Elevage et vente de poulet
- Production de céréales et transformation en farine

Mécanismes de la reprise

Le dialogue entre les parents, Caroline et Cécile, mais aussi avec les 2 autres sœurs qui ne reprenaient pas l'exploitation, a été primordial.

La reprise s'est faite sur 2 plans, le premier concernant l'outil ou le « fonds de commerce » et le deuxième concernant le patrimoine (bâtiments et terres).

Dans un premier temps, un état de lieux a été fait et a permis de lister une série de choses, à savoir les outils et le matériel disponible. Un état des lieux a aussi été effectué en ce qui concerne les terres et le patrimoine immobilier. Après avoir listé l'intégralité des biens meubles et immeubles, ceux-ci ont été évalués au prix le plus juste possible pour être ensuite repartis entre les 4 sœurs par le seul et unique arbitrage des parents (les filles ont estimé que cela ne leur était pas dû et ont fait confiance totale au sens de l'équité de leurs parents) :

- Outils de production : Caroline et Cécile
- Terres et maison familiale : 2 autres sœurs

Une convention de reprise a ensuite été réalisée.

Cécile et Caroline ont pu bénéficier des mécanismes mis en place par la Région wallonne pour transmettre une entreprise à 0 % de droit de donation. Il est obligatoire que l'activité agricole soit poursuivie sur l'outil donné pendant 5 ans au moins. Ce mécanisme nécessite par la suite (après lesdits 5 ans) de se soumettre à un contrôle assez poussé de la part de la Région wallonne.

Le mécanisme de donation à 0% leur a permis de reprendre l'outil sans devoir s'endetter et d'ainsi pouvoir **réinvestir dans le développement de la ferme**. Pour le **développement de l'exploitation**, elles ont bénéficié des aides PAC, des aides à l'investissement (panneaux photovoltaïques, bergerie, mise aux normes du magasin à la ferme, ...).

Les parents n'ont pas été oubliés non plus dans la transmission, et ce afin de ne pas les déposséder du patrimoine et de l'outil qu'ils ont pu constituer durant leur carrière. Caroline, Cécile et leurs 2 autres sœurs ont dès lors convenu de laisser l'usufruit de la maison familiale et des bâtiments, l'usufruit des terres, la conservation en propriété de quelques hectares par sécurité et le paiement d'une rente mensuelle. Cela permet aux parents de vivre une retraite en tout sérénité. La transmission d'un outil et d'un patrimoine a un impact aussi d'un point de vue psychologique. Il était dès lors très important, à la fois pour Cécile et Caroline, mais surtout pour leurs parents, de ne pas négliger cet aspect afin que ceux-ci ne se sentent pas dépossédés.

On peut dire que la transmission/reprise s'est faite de manière équitable pour toutes les parties.

Encadrement

Selon Cécile, il est aussi indispensable de se faire encadrer pour préparer la reprise au mieux :

- Fédération Wallonne de l'Agriculture : conseils juridiques et autres
- Cap Installation de la Fédération des Jeunes Agriculteurs : <http://fja.be/page/conseils>
- Notaire
- Comptable
- Province de Liège

La ferme aujourd'hui

La ferme employait jusqu'en avril 2015 1 ETP et demie (Cécile à mi-temps et Caroline à temps-plein). Les parents continuent à s'investir aussi, surtout le papa (3 jours par semaine). La reprise par Cécile et Caroline a permis au papa de pouvoir travailler sur la ferme en ne faisant plus que ce qu'il aimait bien et en mettant de côté tout le côté administratif qui devenait de plus en plus lourd. Des étudiants sont aussi engagés en été pour dispenser les stages pour la ferme pédagogique.

En avril 2015, Cécile revient à temps plein sur la ferme.

En 2015-2016, Caroline et Cécile ont créé, avec 2 autres agriculteurs de la région, un groupement d'employeurs afin de permettre l'engagement de 2 personnes : un ouvrier agricole et une employée. L'employée travaille 2/5 temps comme vendeuse sur la ferme.

En 2019, le groupement a été dissous et a permis le retour à 3/5 temps de l'employée sur l'exploitation, l'ouvrier agricole ayant repris l'exploitation familiale. Une étudiante complète l'équipe de vente le samedi après-midi. Trois étudiant(e)s encadrent les stages d'été.

Ce qui a aidé

- Accès à la terre facilité (transmission des baux par cession privilégiée)
- La bonne entente entre les enfants et les parents
- Grande communication
- Transmission équitable et juste
- L'ouverture d'esprit de Cécile et Caroline, de part leur formation de base et le fait que Cécile ait travaillé pendant 20 ans à l'extérieur
- La créativité pour le montage du projet

- *Les facilités de Cécile à pouvoir gérer tout ce qui est administratif et développement des projets*
- *La complémentarité entre les deux sœurs, avec deux profils différents.*

Un aspect très important

La transmission du savoir du papa vers ses filles. Tout ne se trouve pas forcément dans des livrets de comptes ou des cahiers de culture, mais bien dans sa tête.

En conclusion

Le dialogue entre toutes les parties, même celles qui ne sont pas impliquées de manière directe dans la reprise, est nécessaire et vital.

Le témoignage de Cécile Schalenbourg a permis de « mettre du concret » sur des explications théoriques et des concepts pouvant paraître parfois abstraits.

En résumé, une reprise/transmission doit tenir compte de plusieurs facteurs pour se dérouler au mieux et agréer toutes les personnes impliquées, tant au point de vue familial, patrimonial qu'économique. La reprise/transmission peut parfois être le facteur du développement d'une activité de diversification agricole.

Il est donc important de se dire que ce projet doit se murir, se réfléchir. Cela ne se fait pas non plus du jour au lendemain. Une transmission se prépare, se construit. Elle résulte aussi d'un dialogue, d'une communication entre toutes les parties. Enfin, une reprise/transmission nécessite aussi un accompagnement via des conseils et un encadrement de professionnels aguerris, compétents et maîtrisant les matières agricoles.

A noter que le législateur (Région wallonne) a mis en place des mécanismes afin de transmettre son entreprise de manière générale à 0 % de droit de donation ou succession.

Le facteur primordial reste l'humain : sans tenir compte de ce dernier, aucune reprise possible.

Mots clés

Equitable ; Dialogue ; Conseil ; Outils ; Humain ; Vision ; Psychologie ; Savoir-faire ; Médiation ; Ouverture d'esprit ; Accès à la terre